



Compte rendu du Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Boscherville

du 2 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un le deux février à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Catherine LOUISET, Sarah MONVILLE, Isabelle PESQUET, John POIRREE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT

Absents excusés : Sylvie BOURGAIS ayant donné pouvoir à Béatrice LEFRANÇOIS, Sophie CHEVALLIER-PARIS ayant donné pouvoir à Sarah MONVILLE, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Isabelle PESQUET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2020

Approuvé à l'unanimité

Appel d'offres pour marché de maîtrise d'œuvre « travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le lancement de l'étude sur le projet de réhabilitation de la mairie,
- **autorise** Monsieur le Maire à réaliser un appel d'offres en vue de sélectionner une maîtrise d'œuvre chargée de travailler sur le projet,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **prend l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2021.

Complément de travaux pour la sécurisation des écoles (alarme PPMS et visiophone)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'ensemble des travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime et de la Métropole Rouen Normandie,
- **prend l'engagement** d'inscrire les dépenses au budget primitif 2021.

Attribution du marché de travaux pour l'éclairage de l'Abbaye

Madame Isabelle PESQUET et Monsieur Bertrand DEMEILLIERS, Conseillers Municipaux, indiquent ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'Abbaye à la société CITEOS à Le Petit Quevilly pour un montant total de **73 312,90€HT, soit 87 975,48€TTC.**
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **prend l'engagement** d'inscrire au budget primitif 2021 les dépenses nécessaires à cette opération.

Compte rendu du Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Boscherville

du 2 février 2021

Modification d'un poste d'Adjoint Administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le passage à 30/35^e du poste d'Adjoint Administratif,
- **autorise** l'attribution du poste d'Adjoint d'Animation à 4,60/35^e à un autre agent par le biais d'un Contrat à Durée Déterminée,
- **adopte** la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} février 2021,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2021 des sommes nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

Piste cyclable Passe des Biches

Simple information. Ce sujet n'appelle pas de délibération.

Adhésion au groupement de commande Métropole pour la fourniture d'énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé de la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour :
 - Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments ;
 - Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel ;
 - Services en matière d'efficacité énergétique ;
- **approuve** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, annexé à la présente délibération, désignant la Métropole Rouen Normandie en tant que coordonnateur et l'habilitant à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de **la commune de Saint Martin de Boscherville** et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- **autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **s'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont **Saint Martin de Boscherville** est partie prenante,
- **autorise** Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.
- **donne** mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Demande de subvention FSIC Santé Métropole – Maison Médicale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Métropole Rouen Normandie au titre de FSIC Santé pour le projet de construction de la maison médicale,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande,
- **prend l'engagement** d'inscrire au budget primitif 2021 les dépenses nécessaires à cette opération.

Compte rendu du Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Boscherville

du 2 février 2021

Renouvellement de la convention d'occupation du logement au-dessus de la garderie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention dans les mêmes conditions que précédemment et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

Marché et commerces ambulants 2020

Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la décision de gratuité de place offerte aux commerces ambulants,
- décide la mise en place d'un tarif forfaitaire de 5 € pour l'occupation du domaine public par les commerces ambulants pour l'année 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Levée du conseil municipal à 20H05

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 2 février 2021, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.